

SACHS P. - La production d'huîtres japonaises dans le Morbihan a dépassé le stade de l'expérience. *Ibid.*, 28 octobre 1970.

A.-H. DIZERBO et J.-Y. LE FLOC'H

LE PROBLEME DES DUNES LITTORALES DANS LE FINISTERE (fig. p. 292).

Les dunes constituent actuellement un des secteurs les plus menacés du littoral que ce soit par les extractions de sable abusives (Saint-Pabu, Tréguennec, Lampaul-Ploudalmézeau), par une circulation automobile intensive (Kéremma, Goulven, Camaret, Saint-Vio, Tréguennec, Trévignon), par un camping sauvage anarchique et malheureusement peu soucieux du capital naturel exploité, par la construction abusive de « routes touristiques » (Saint-Pabu, Saint-Vio, Tréguennec) ou encore par la prolifération de résidences secondaires habitées un ou deux mois par an seulement.

Quelques efforts sont faits pour protéger ces milieux mais ils restent insuffisants. Le manque d'information des élus et responsables locaux, l'attrait pour beaucoup de communes de la rentabilité à court terme que présente l'exploitation de ses dunes, nous ont amené à adresser une lettre circulaire à 44 communes littorales du Finistère qui sont concernées par ce problème.

« Votre commune possède un ensemble de dunes assez remarquables. Ces dunes sont d'une manière générale dans l'ensemble du département, soumises depuis quelque temps à de multiples déprédations (extraction de sable, camping sauvage, circulation automobile, etc...).

Les ensembles dunaires existant encore en Bretagne sont relativement rares et constituent une richesse naturelle irremplaçable. Nous souhaiterions vivement qu'un programme de protection de ces dunes soit élaboré et que le maximum soit fait pour préserver là où il est encore temps les massifs dunaires restants.

Depuis plusieurs années la S.E.P.N.B. œuvre en ce sens et nous serions heureux de pouvoir vous rencontrer pour discuter avec vous de ce problème.

Quelques communes de Bretagne se sont déjà préoccupées de ce problème. Celle de Quiberon est la première, à notre connaissance, qui ait pris un Arrêté municipal de protection des dunes en décembre 1962 (photocopie ci-jointe).

Nous souhaiterions vivement que de tels Arrêtés de protection puissent être pris par l'ensemble des communes intéressées.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer quand il vous plaira et pour vous fournir tous renseignements qui pourraient vous être utiles sur ce sujet. »

Actuellement 9 communes ont répondu et 7 Maires ont été d'accord pour discuter de ce problème avec la S.E.P.N.B. Ce résultat est, somme toute, assez encourageant car il traduit une prise de conscience d'un certain nombre de responsables pour les problèmes d'environnement et de protection de la nature. Notre but est de poursuivre des actions telle que celle-ci. Nos idées seront d'autant mieux reçues que nous aurons nous-mêmes fait l'effort d'informer et de rencontrer les responsables de l'aménagement et de l'environnement à la base c'est-à-dire au niveau de la Commune. Une telle action avait déjà été entreprise par la section d'Ille-et-Vilaine sur les problèmes du remembrement. Nous souhaitons vivement que les membres de la S.E.P.N.B. nous fassent part des sujets qui leur paraissent essentiels et qui pourraient donner lieu au même type d'action.

J.-P. A.

NOTES

L'EPHEDRA (GYMNOSPERMES, EPHEDRACEES)

L'Ephedra (*Ephedra distachya* L., *E. vulgaris* R. Rich.) ou raisin de mer est le seul représentant des Gnétales dans le Massif armoricain. C'est une plante ligneuse à port de préle, de 30 cm à 1 m de longueur, à tige formée d'entre-nœuds plus ou moins longs, verte quand elle est jeune, grise avec

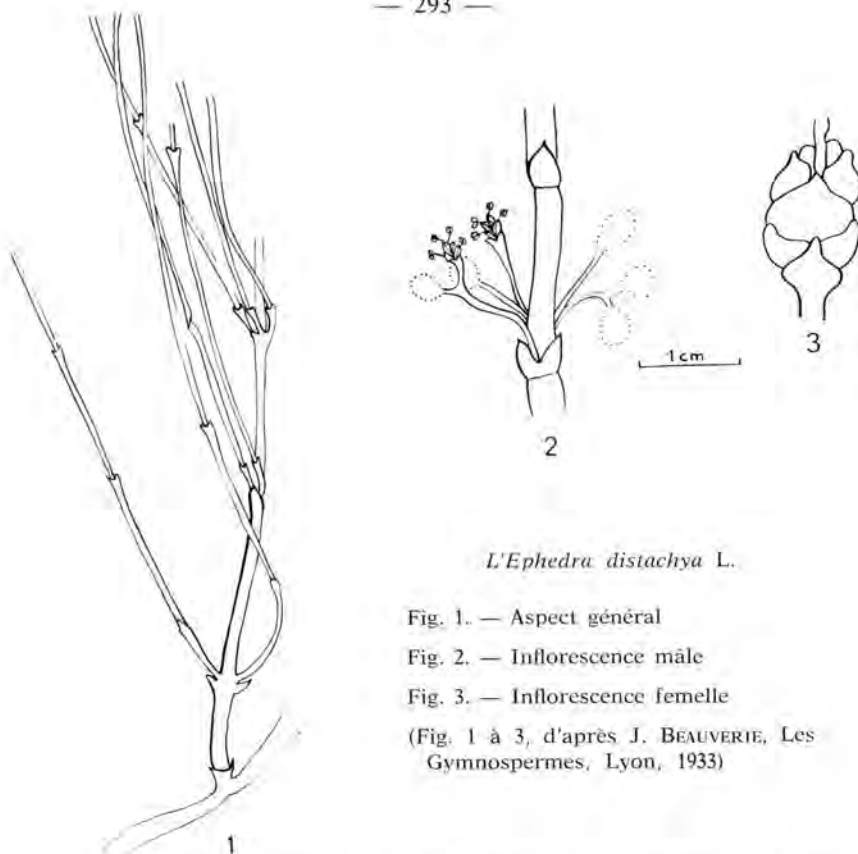


Etat des dunes littorales du Finistère

l'âge, à inflorescences mâles spiciformes groupées par 6 ou par 8 et à inflorescences femelles serrées groupées par deux. Ses feuilles sont rudimentaires et réduites à des petites écailles.

On en connaît en Europe deux sous-espèces : *Ephedra distachya* Ssp. *distachya* et *Ephedra distachya* Ssp. *Helvetica* C.A. Mayer ; contrairement aux autres espèces du genre, notre espèce ne renferme pas d'éphédrine, alcaloïde à action hyper puis hypotensive sur le spasme de la musculature bronchique (cette action explique son utilisation comme préventif de l'asthme, en raison de l'augmentation de l'intensité respiratoire qu'il occasionne, mais ceci peut ne pas être sans danger, BARSOLLE, 1965).

Géographiquement, c'est une plante subsarmatique boréo-steppique dont le domaine s'étend en Asie et en Europe depuis le lac Baïkal et Novorssik, à travers la Sibérie, l'Himalaya, l'Iran, le sud de l'URSS, les côtes de la mer Caspienne, de la mer Noire, le centre de l'Europe (Hongrie, Suisse, centre de l'Italie) jusqu'aux côtes méditerranéennes de France, en Espagne (Léon et Grenade) et atteint les côtes atlantiques françaises où son aire va des Landes à la baie d'Audierne dans le Finistère.



L'Ephedra distachya L.

Fig. 1. — Aspect général

Fig. 2. — Inflorescence mâle

Fig. 3. — Inflorescence femelle

(Fig. 1 à 3, d'après J. BEAUVERIE, Les Gymnospermes, Lyon, 1933)

Dans le Massif armoricain, il est commun de la Vendée à Quiberon, assez commun au-delà, il disparaît dans le Finistère où sa seule localité connue se trouve en baie d'Audierne, à Tronoën (LEVASSEUR, 1963) qui est sa limite nord absolue.

Son association a été étudiée à l'origine par KUNHOLTZ-LORDAT (1931) sous le nom de *Roseto-Ephedretum*, puis, ultérieurement, par VAN DEN BERGHE (1963) ; ces études ont été reprises par GEHU (1964) et GEHU et PETIT (1965) qui le placent dans la même association comme caractéristique de l'alliance du *Koelerion-albescentis* tandis que le *Rosa pimpinellifolia* correspond aux espèces du *Festuca-sedetalia* et du *Festuca-brometalia*.

On trouve les peuplements d'*Ephedra distachya* dans les dunes fixées dont l'acidité est toujours supérieure à 7 et dont la teneur en carbonate de calcium peut varier entre 0 et 22,4 %.

Dans les dunes il attire l'attention en raison de la couleur rouge de ses fruits au milieu de l'*Helgichrysum Staechas*, du *Koeleria albescentis* et du *Sedum acre*, deux endémiques françaises l'accompagnent : l'œillet des dunes, *Dianthus Gallicus*, et une petite Borraginacée grise à fleurs blanches : l'*Omphalodes littoralis*.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBAYES H. DES, et coll. (1971) - Flore et Végétation du Massif armoricain. I. Flore vasculaire. Saint-Brieuc, 1226 p., p. 47.
- BAPSOLLE P. (1965) - Note sur *Ephedra distachya*, les Gnétales et l'Ephédrine. *Bull. Mayenne-Sciences*, pp. 23-27.
- FOURNIER P. (1961) - Les quatre flores de France. Paris, Lechevalier.
- GEHU J.-M. (1964) - La végétation psammophile des îles de Houat et de Hoëdic. *Bull. Soc. Bot. Nord. Fr.*, XVII, 4, pp. 238-266.

- GEHU J.-M. et PETIT M. (1965) - Notes sur la végétation des dunes littorales de Charente et de Vendée. *Ibid.*, XVIII, 1, pp. 69-88.
- KUNHOLTZ-LORDAT G. (1931) - L'association à *Rosa pimpinellifolia* et *Ephe-dra distachya* de la presqu'île de Quiberon (Morbihan). *Ann. Ec. Nat. Agr. Montpellier*, 20, pp. 282-301.
- LLOYD J. (1897) - Flore de l'Ouest de la France, 5^e éd., Nantes.
- VAN DEN BERGHE C. (1965) - La végétation de l'île d'Hoëdic (Morbihan, France). *Bull. Soc. Roy. Bot. Belgique*, 98, pp. 275-294.

A. H. DIZERBO

BIBLIOGRAPHIE

OISEAUX MES AMIS, par Serge BOUTINOT. Editions Rossel, 9, place de Louvain, 1000 Bruxelles. 1 vol. 155 pages (Prix 160 F Belges).

Ornithologue bien connu, M. BOUTINOT nous révèle ses dons de pédagogue dans ce livre d'initiation extrêmement documenté. C'est toute la vie des oiseaux qui y est décrite et magnifiquement illustrée par 32 planches photographiques dont la moitié en couleurs. Les photos sont de l'auteur : Elles sont toutes excellentes et elles bénéficient d'une haute qualité de tirage, qui honore l'éditeur et sa collection Nature/Sciences.

A. L.

COMMENT RECONNAITRE LES OISEAUX DE CHEZ NOUS, par Philippe GRAMET. Editions Flammarion, 1 vol. 225 pages, 40 photos couleurs, 60 dessins.

L'ouvrage fait suite à un premier volume d'initiation sur la vie avienne. Il a pour but de guider des débutants dans la détermination des oiseaux de France, aussi seules les espèces les plus communes ont été sélectionnées : Il n'est donc pas question de le comparer au « Peterson ». Malgré l'effort d'illustration, où l'on note cependant quelques négligences (photo floue pour le moineau domestique, légende inversée p. 48...), la plus grande partie des espèces retenues dans le texte ne bénéficie ni de photo, ni de dessin.

A. L.

LEGISLATION DES NUISANCES, par P. GOUSSET. Collection aide-mémoire Dunot, 1973, 232 pages, cartonné, 24 F.

Le but de ce petit ouvrage est d'indiquer aux personnes intéressées où « tout se trouve » en matière de pollution. L'utilité d'une telle entreprise est évidente et l'ouvrage de M. Gousset est très documenté. Cependant il aurait été à mon sens plus efficace, s'il avait bénéficié d'un véritable index alphabétique des sujets alors que ce qui nous est fourni, page IX à XVIII d'une première partie, nous donne 11 suites alphabétiques correspondant aux divers chapitres, sans renvoi aux pages mais subdivisions des dits chapitres.

A. L.

ANNONCES

APPEL AUX NATURALISTES

Voici une dizaine d'années, nous avons lancé un appel aux naturalistes pour demander des pelotes de Rapaces de toute la France. Cet appel a été entendu et le nombre de nos correspondants a augmenté. Le moment est venu de faire le point.

L'analyse de lots provenant de divers départements a fourni le matériel pour une quinzaine d'articles originaux (répartition, population, habitat) où les noms des collectionneurs étaient mentionnés. Des clefs de détermination ont paru ou vont paraître incessamment. En outre, ces analyses ont fourni des documents pour d'autres articles ne traitant pas directement des Mammifères ou des Rapaces.

Dans toute la mesure du possible, le résultat a été communiqué rapidement aux collecteurs et des professeurs de Sciences Naturelles, par exemple,